



Position Paper

Pour la création d'une semaine mondiale des professions judiciaires et son inscription à l'Organisation des Nations unies – Janvier 2012

## **Présentation de position**

# **Pour la création d'une semaine mondiale des professions judiciaires et son inscription à l'Organisation des Nations unies**

**Présentée par l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)  
Janvier 2012**

L'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) est une organisation internationale créée en 1952. Elle compte aujourd'hui pays 72 membres ou organisations associés par des accords de coopération.

Le siège de l'UIHJ est fixé à Paris. L'UIHJ compte des secrétariats permanents et des délégations essaimés sur les différents continents.

L'UIHJ est membre du Conseil économique et social de l'ONU à New York. Par ailleurs, elle dispose de représentations dans les bureaux de Genève, Vienne et Amman.

L'UIHJ a pour vocation de représenter ses membres auprès des organisations internationales et d'assurer la collaboration avec les organismes professionnels nationaux. Elle pourvoit à l'amélioration des droits procéduraux nationaux et des traités internationaux. Elle s'efforce de promouvoir les idées, les projets et les initiatives tendant au progrès et à l'élévation du statut indépendant de l'huissier de justice.

L'UIHJ participe encore aux actions de structuration des huissiers de justice notamment par son implication dans la création et le développement d'organisations professionnelles nationales en prévision de leur adhésion à l'UIHJ.

Elle participe à des missions d'expertise auprès des gouvernements et des organismes internationaux.

Elle favorise partout où cela est possible la création d'un corps d'huissier de justice constitué de professionnels, juristes de haut niveau, remplissant la double fonction d'agent chargé de la signification des actes judiciaires et extra-judiciaires, et de l'exécution des jugements.



### Position Paper

Pour la création d'une semaine mondiale des professions judiciaires et son inscription à l'Organisation des Nations unies – Janvier 2012

S'agissant du droit de l'exécution, l'UIHJ entend mettre à profit son expérience et son influence pour assurer l'effectivité de l'exécution des décisions de justice partout où cela sera possible.

L'UIHJ collabore aux travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé, notamment dans l'aménagement des conventions relatives aux significations et notifications des actes judiciaires et de l'exécution.

L'UIHJ est associée aux réflexions pour la mise en œuvre des traités, directives et règlements destinés à la constitution de l'espace de justice européen. Elle a participé à l'élaboration de la Recommandation Rec(2003)17 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres en matière d'exécution des décisions de justice ainsi que celle des Lignes directrices du 17 décembre 2009 de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) pour une meilleure mise en œuvre de cette recommandation.

Dans le prolongement du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) visant à homogénéiser les procédures d'exécution dans seize pays d'Afrique centrale et occidentale, l'UIHJ a entrepris un vaste projet de formation des huissiers de justice, mais aussi de tous les juristes désireux de parfaire leurs connaissances en organisant des séries de séminaires et conférences dans la plupart des pays intéressés.

Dans le cadre de ses orientations politiques, l'UIHJ souhaite développer et renforcer sa coopération avec l'ensemble des organisations internationales représentant les acteurs du monde juridique.

Pour le Conseil de l'Europe, « *Le bon fonctionnement du service public de la justice est subordonné à un dialogue constructif, non seulement entre les divers organes judiciaires, mais également entre les principaux acteurs concernés - ministère de la Justice, tribunaux, parquets, professions juridiques et judiciaires et auxiliaires de justice<sup>1</sup>* ».

L'UIHJ organise depuis maintenant quatre années une journée mondiale de l'huissier de justice dans chacun de ses Etats membres.

Le succès auprès des justiciables et des medias de cette journée a encouragé l'UIHJ à mener une action internationale de plus grande envergure. L'UIHJ a en effet pour objectif de faire adopter par l'ONU une semaine mondiale des professions judiciaires.

L'UIHJ estime que, dans un espace planétaire largement dominé par l'économie, il importe que les juristes remplissent leur rôle en renforçant la présence et le prestige du droit.

---

<sup>1</sup> Site du Conseil de l'Europe – Professions judiciaires – <http://www.coe.int>



#### Position Paper

Pour la création d'une semaine mondiale des professions judiciaires et son inscription à l'Organisation des Nations unies – Janvier 2012

Naturellement, ce projet doit être porté par le plus grand nombre de professions judiciaires : huissiers de justice, juges, procureurs, avocats, notaires, greffiers...

Le 20 février est décrétée par l'ONU la journée mondiale de la justice sociale. Au cours de la célébration de cette journée le 20 février 2011, Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU, estimait que « *La justice sociale est plus qu'un impératif éthique, c'est le fondement de la stabilité nationale et de la prospérité mondiale. L'égalité des chances, la solidarité, le respect des droits de l'homme sont essentiels pour libérer complètement le potentiel productif des nations et des peuples* ».

Que serait cette justice sociale sans les professions judiciaires ?

L'une des idées ayant présidé à créer la Journée mondiale de la justice sociale est que la justice sociale est une condition fondamentale de la coexistence pacifique et prospère des hommes au sein des nations et entre les nations elles-mêmes. Il paraît opportun de faire valoir combien cette justice sociale est indissociable des professions judiciaires sans laquelle elle n'est qu'un concept.

Une semaine mondiale des professions judiciaires permettrait à tous les Etats de la célébrer en menant à l'échelon national des activités concrètes – professionnelles et/ou interprofessionnelles - visant à promouvoir les professions judiciaires et leur rôle essentiel en faveur du développement et de la dignité humaine.

L'UIHJ souhaite ardemment associer l'ensemble des organisations internationales de professions judiciaires à ce grand projet et les invite à se joindre à elle afin de le réaliser.



Position Paper

Pour la création d'une semaine mondiale des professions judiciaires et son inscription à  
l'Organisation des Nations unies – Janvier 2012

## UIHJ

44 rue de Douai

75009 Paris

Tel : +33 1 49 70 12 87

Fax : +33 1 49 70 15 87

[uihj@uihj.com](mailto:uihj@uihj.com)

<http://www.uihj.com>

